

RETOUR DU PORT DU MASQUE DANS CERTAINES UNITÉS DU CISSS DE LA CÔTE-NORD

Baie-Comeau, le 5 décembre 2023 – Compte tenu de la hausse du nombre de cas de COVID-19 en milieux de soins et de la transmission d'autres virus respiratoires, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord annonce que le port du masque de procédure est maintenant obligatoire dans certaines unités.

Cette mesure vise en particulier à protéger les usagers vulnérables. Ainsi, à compter du 6 décembre, le port du masque est obligatoire pour les usagers, les bénévoles, les visiteurs, les proches aidants et le personnel dans les unités suivantes situées dans les hôpitaux et centres multiservices de santé et de services sociaux de la région :

- Urgence (incluant la salle d'attente);
- Unité d'hospitalisation de courte durée;
- Soins intensifs;
- Unité de courte durée gériatrique (UCDG) et unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI);
- Unité de psychiatrie;
- Hémodialyse;
- Oncologie;
- Centre mère-enfant;
- Pédiatrie.

Le port du masque est fortement recommandé, mais non obligatoire dans les autres secteurs hors des unités de soins, les aires communes (corridors, cafétéria, salle de pause, etc.) et les salles d'attente (sauf à l'urgence).

Les proches aidants et les visiteurs présentant des symptômes infectieux (ex. : fièvre, toux, mal de gorge, nausées, vomissements, diarrhée) doivent reporter leur visite.

Des masques sont disponibles aux entrées principales des hôpitaux et centres multiservices de santé et de services sociaux ainsi que dans les unités concernées. Le port du masque n'est pas requis dans les autres installations du CISSS de la Côte-Nord à moins d'avis contraire, par exemple en présence d'une éclosion.

Le CISSS de la Côte-Nord remercie la population pour sa collaboration.

- 30 -

Source : Pascal Paradis
Conseiller en communication
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 252268